

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 8 mars 2012 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Mario St-Charles, Tom Whitton, Suzette Bigras
Guillaume Bouvrette, Nathalie Chayer, James McAllister

Jean Langevin, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 19h31.
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2012-03-08.046 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 février 2012 et de la séance extraordinaire du 27 février 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 février 2012 et de la séance extraordinaire du 27 février 2012, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2012-03-08.047 D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 février 2012 et de la séance extraordinaire du 27 février 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Modification au calendrier de la séance ordinaire du conseil municipal du mois de mai 2012

CONSIDÉRANT que la séance ordinaire du conseil du mois de mai 2012 devait se tenir le 10 mai, suivant le calendrier adopté le 10 novembre 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-03-08.048

DE MODIFIER le calendrier des séances ordinaires du conseil afin de prévoir que la séance du 10 mai 2012 soit déplacée au 17 mai 2012.

ADOPTÉE

2.2 Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC de Deux-Montagnes – Madame Suzette Bigras

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2012-03-08.049

DE NOMMER madame Suzette Bigras à titre de mairesse suppléante pour les quatre prochains mois, soit du 9 mars 2012 au 12 juillet 2012, et que ce dernière agisse, également, à titre de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes.

Monsieur Marc Lauzon profite de l'occasion pour remercier monsieur Mario St-Charles, pour ses services à titre de maire suppléant et de substitut du maire à la MRC au cours des quatre derniers mois.

ADOPTÉE

2.3 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 28 février 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-03-08.050

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Club Optimiste de Deux-Montagnes	150 \$
Société canadienne du Cancer / campagne Jonquille	160 \$
Habitat pour l'humanité / région Deux-Montagnes	200 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.4 Versement d'aide financière en vertu du «*Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain*»

CONSIDÉRANT le rapport de la responsable du cabinet du maire, madame Fabienne Côté, daté du 28 février 2012 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-03-08.051

D'ACCORDER une assistance financière dans le cadre du *Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain*, aux personnes ci-après mentionnées,

Maxime Guindon	100 \$
Hugue Malenfant	100 \$
Stéphanie Côté	100 \$
Corinne Aubry	100 \$
Karen McKenna	100 \$
Daniel Golesteanu	96,47 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.5 Motion de Félicitations – Monsieur Dave Byers

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

À titre de reconnaissance honorifique, monsieur David Byers, résident de Deux-Montagnes, fut le 28 février dernier récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée Nationale du Québec.

Celle-ci lui fut décernée par le député provincial de la circonscription de Deux-Montagnes, monsieur Benoit Charrette lors d'un rassemblement officiel du Club des Lions de Deux-Montagnes.

Le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes souhaite donc féliciter monsieur Byers pour cette reconnaissance de marque. En plus de nos félicitations, des remerciements lui sont également adressés pour son leadership, son dévouement et sa grande disponibilité qui font de son apport bénévole global, une remarquable contribution à la qualité de la vie communautaire de notre ville. Depuis plus de 30 ans de par son implication active et bénévole, monsieur Byers a dispensé son énergie et continue de la faire généreusement auprès de différents organismes deux-montagnais tels que l'Association des pompiers volontaires de Deux-Montagnes, le Comité de la Fête Nationale des Québécois, le Comité de la Parade du Père Noël, le Comité de la Fête du Canada, le Club Lions de Deux-Montagnes, la Maison du citoyen de Deux-Montagnes et le journal Community Connections.

IL EST

Proposé par monsieur Marc Lauzon
et unanimement résolu

2012-03-08.052 Que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes offre ses plus sincères félicitations à l'endroit de monsieur David Byers à titre de récipiendaire de la «Médaille de l'Assemblée Nationale du Québec», et le remercie pour sa vaste implication bénévole au grand bénéfice de la vie communautaire de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

2.6 Acceptation d'une offre d'achat du lot 4 067 737 (Terrain vacant rue Belvédère)

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-03-08.053 D'ACCEPTER l'offre d'achat du lot 4 067 737 (terrain vacant rue Belvédère) au prix de 43 000 \$ plus les frais connexes, présentée par Anne-Julie Mercille et Marie-Ève Fortin, en date du 23 février 2012.

ADOPTÉE

2.7 Nomination d'un représentant auprès de Tricentris, Centre de tri

CONSIDÉRANT l'intérêt de la ville de Deux-Montagnes de s'assurer d'une intervention efficace en matière de gestion intégrée des déchets dont le dossier de collecte sélective, de tri et de mise en marché des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la ville de Deux-Montagnes de mettre en commun un centre de tri régional avec les corporations municipales environnantes ;

CONSIDÉRANT le besoin de déléguer un représentant élu de la ville de Deux-Montagnes au sein de Tricentris, centre de tri ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2012-03-08.054 Que la ville de Deux-Montagnes désigne Monsieur Marc Lauzon à titre de représentant de la ville et s'il y a lieu, de membre du conseil d'administration de Tricentris, centre de tri : Monsieur Tom Whitton est nommé à titre de substitut.

ADOPTÉE

2.8 Élections municipales 2013 - Reconduction de la division des districts électoraux

CONSIDÉRANT les dispositions sur la reconduction de la division en districts électoraux de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander la reconduction, pour les élections municipales 2013, de la division actuelle des districts électoraux ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2012-03-08.055

DE DEMANDER à la Commission de la représentation électorale la reconduction, pour les élections municipales 2013, de la division des districts électoraux.

ADOPTÉE

2.9 Acquisition de défibrillateurs

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir à sa population et aux visiteurs un cadre de vie sécuritaire ;

CONSIDÉRANT sa volonté d'accroître la réussite des premiers secours pouvant être administrés auprès de sa population et de ses visiteurs ;

CONSIDÉRANT que dans cette perspective le conseil juge opportun d'équiper ses lieux publics de défibrillateurs ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2012-03-08.056

DE FAIRE l'acquisition de défibrillateurs pour les lieux publics propriétés de la ville, pour une somme de 10 000 \$, plus taxes, et répartis dans les édifices et endroits publics suivants :

Hôtel de ville	Bibliothèque municipale
Poste de police	Cour municipale commune
Gestion du territoire	Piscine municipale
Parc Olympia	Olympia
Légion Royale Canadienne	Service des incendies

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées aux postes budgétaires 02.197.00.725, 02.397.00.725, 02.717.00.725, 02.717.01.699, 02.745.00.699 et 02.127.00.699.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 15 février 2012
- Commission circulation et toponymie du 8 février 2012

4. **Première période de questions générales (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 19h43.
6 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h15.

5. **Règlements municipaux**

5.1 **Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats n° 1371**

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats n° 1371.

Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir l'obligation d'obtenir au préalable un certificat d'autorisation pour la construction d'un garage isolé.

5.2 **Adoption – Second projet de Règlement n° 1453 – Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin d'augmenter le nombre d'étage et de modifier certaines autres normes dans la zone R3-34**

CONSIDÉRANT l'adoption le 9 février 2012, du Premier projet de règlement n° 1453 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 8 mars 2012 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-03-08.057

D'ADOPTER, avec changement, le second projet de règlement n° 1453 intitulé - «*Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin d'augmenter le nombre d'étage et de modifier certaines autres normes dans la zone R3-34*», tel que déposé.

ADOPTÉE

5.3 **Adoption – Règlement n° 1455 - Règlement concernant la bibliothèque municipale**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 12 janvier 2012 ;

CONSIDÉRANT le respect de toutes les conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de prévoir les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale, de prêt et d'utilisation des différents services.

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2012-03-08.058 D'ADOPTER le Règlement n° 1455 intitulé - «*Règlement concernant la bibliothèque municipale*», tel que déposé.

ADOPTÉE

5.4 Adoption – Règlement n° 1456 - Règlement modifiant le Règlement d'emprunt n° 1432 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 946 000 \$

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 9 février 2012 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet, suite à l'exigence du MDDEP d'effectuer les travaux en une (1) seule étape, d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 946 000 \$, remboursable sur 25 ans, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-03-08.059 D'ADOPTER le règlement n° 1456 intitulé «Règlement modifiant le Règlement d'emprunt n° 1432 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 946 000 \$ », tel que déposé.

ADOPTÉE

5.5 Adoption – Règlement n° 1457 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux d'entretien à l'aréna Olympia

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 9 février 2012 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 60 000 \$ pour les travaux d'entretien à l'aréna Olympia, notamment de remplacement des bandes et de réparation de la dalle de béton de la patinoire, remboursable sur 5 ans, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2012-03-08.060 D'ADOPTER le règlement n° 1457 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 60 000 \$ pour les travaux d'entretien à l'aréna Olympia », tel que déposé.

ADOPTÉE

5.6 Adoption – Règlement n° 1458 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la réfection de la toiture et de l'éclairage intérieur de l'usine de filtration

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 9 février 2012 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 313 000 \$ pour les travaux de réfection de la toiture et de l'éclairage intérieur de l'usine de filtration, remboursable sur 20 ans, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2012-03-08.061 D'ADOPTER le règlement n° 1458 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 313 000 \$ pour la réfection de la toiture et de l'éclairage intérieur de l'usine de filtration », tel que déposé.

ADOPTÉE

5.7 Adoption – Règlement n° 1459 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour le réaménagement du boulevard des Promenades

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 9 février 2012 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de prévoir les travaux de réaménagement et de changement de la géométrie, de réfection de la chaussée, d'installation de feux de circulation synchronisés, remboursable sur 25 ans, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, pour pourvoir à 68.32% des dépenses sur tous les immeubles situés dans 2 bassins de taxation distinct, et pour pourvoir à 31.68% sur tous les immeubles imposables situés sur tout le territoire de la ville ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2012-03-08.062 D'ADOPTER le règlement n° 1459 intitulé «Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 633 800 \$ pour le réaménagement du boulevard des Promenades », tel que déposé.

ADOPTÉE

5.8 Adoption – Règlement n° 1460 – Règlement modifiant le Règlement n° 1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 9 février 2012 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de limiter à 4hrs le stationnement à l'Olympia de Deux-Montagnes et sur la 12^e avenue, entre le boul. du Lac et le Parc Central ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-03-08.063 D'ADOPTER le règlement n° 1460 intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° 1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement », tel que déposé.

ADOPTÉE

Administration

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Février 2012

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de février 2012 et montrant un total de :

➤ Fonds général :	1 646 691,89 \$
➤ Fonds de dépenses en immobilisations :	94 809,37 \$

7. Ressources humaines

7.1 Confirmation de permanence au service des Travaux publics

CONSIDÉRANT que messieurs Marcel Leduc et Sylvain Denis ont terminé leur période de probation ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des Travaux publics, monsieur Denis Berthelette, datée du 22 février 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-03-08.064 D'ENTÉRINER la permanence de monsieur Marcel Leduc dans ses fonctions de concierge et la permanence de monsieur Sylvain Denis dans ses fonctions d'opérateur classe "C" et entretien du réseau au service des Travaux publics, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

**7.2 Nominations au Service de police régionale de Deux-Montagnes –
Directeur adjoint et inspecteur chef**

CONSIDÉRANT le non renouvellement du contrat du titulaire du poste de directeur au Service de police régionale de Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-03-08.065 DE NOMMER monsieur Denis Racicot à titre de directeur adjoint du Service de police régionale de Deux-Montagnes, à compter du 8 mars 2012 : Monsieur Racicot demeurant par ailleurs directeur par intérim.

DE NOMMER monsieur Patrick Denis à titre d'inspecteur chef au Service de police régionale de Deux-Montagnes, à compter du 8 mars 2012.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

8. Urbanisme

8.1 Demande de dérogation mineure – 1255 Ovila-Forget

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2012-03-08.066 D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété suivante :

N°	Adresse des immeubles	Nature des dérogations
A)	1255, Ovila-Forget (Lot 1 974 789)	La demande a pour objet de régulariser l'implantation de la résidence existante avec une marge avant de 5,5 mètres au lieu de 6 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage.

ADOPTÉE**8.2 Demandes d'approbation de PIIA**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-03-08.067

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	1910, chemin d'Oka (Lot 1 973 780)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'affichage sur la façade du bâtiment (1,16m X 3m) et sur socle (1,16m X 3,61m), du restaurant «Kontrast».
B)	419, rue du boisé (Lot 1 973 466)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'agrandissement de la résidence principale par l'ajout d'une salle de séjour au-dessus du garage attaché d'une dimension de 4,3m de largeur par 7,3m de longueur. Le revêtement extérieur est de brique pour la façade principale et d'aluminium par la face latérale et arrière de couleur beige. Le bardeau de la toiture sera de couleur brun.
C)	2000, chemin d'Oka (Lot 1 975 484)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet du «Pub Deux-Montagnes» d'installation d'enseigne (1,8m X 1,8m) en façade principale et secondaire, avec éclairage encastré à la toiture.

<p>D) 1810, Lakebreeze (Lot 1 972 729)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'une résidence unifamiliale de deux étages avec garage de 18,5m par 11m pour une superficie approximative de 204m². Le revêtement extérieur de la façade principale sera à 25% de brique de couleur rouge et à 75% d'un déclin de bois (Meibec) de couleur beige. Les façades latérales et arrière seront recouvertes d'un déclin de bois (Meibec) de couleur beige.</p>
--	---

ADOPTÉE

8.3 Demande de dérogation mineure – 21, 12^e avenue

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT que cette propriété est située en zone inondable ;

CONSIDÉRANT l'article 145.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2012-03-08.068 DE REFUSER la demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 21, 12^e avenue.

ADOPTÉE

9. Travaux publics

9.1 Mandat à la Ville de l'Assomption pour l'appel d'offres regroupé pour la fourniture et la livraison de produits chimiques pour l'usine de filtration pour l'année 2013

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux Montagnes est membre du Regroupement d'achat pour les produits chimiques de traitement Rive-Nord ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Berthelette, directeur du service des Travaux publics datée du 20 février 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-03-08.069 DE MANDATER la Ville de l'Assomption à procéder, pour et au nom de la Ville de Deux Montagnes, à l'appel d'offres regroupé pour la fourniture et la livraison de produits chimiques pour l'usine de filtration pour l'année 2013.

ADOPTÉE

9.2 Adjudication de contrat pour la fourniture d'un camion Fourgonnette 2500 neuf ou usagé (Appel d'offres SI2012-001)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 4 fournisseurs pour la fourniture d'un camion Fourgonnette 2500, neuf ou usagé ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 26 janvier 2012;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 2 fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur au Service des travaux publics en date du 30 janvier 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-03-08.070

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture d'un camion Fourgonnette 2500 neuf ou usagé à *Denis Breton Chevrolet*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 24 994,42 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (SI2012-001). Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.225.00.725.

ADOPTÉE

9.3 Contrat avec Monitrox inc. pour l'installation d'équipement de surveillance électronique et électrique à la cour municipale commune

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2012-03-08.071

DE CONCLURE un contrat avec *Monitrox inc.*, pour la fourniture et l'installation d'équipement de surveillance électronique et électrique à la Cour municipale commune, pour la somme de 9 327 \$, plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le fonds de roulement, remboursable sur 5 ans.

ADOPTÉE

9.4 Adjudication de contrat pour les services professionnels d'ingénierie des matériaux sur le territoire de la Ville de Deux-Montagnes (Appel d'offres GT2012-007)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 4 fournisseurs pour les services professionnels d'ingénierie des matériaux sur le territoire de la Ville de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 23 février 2012;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été évaluées selon le système de pondération des offres, par un comité de sélection composé de messieurs Jean Langevin, Martin Angers et Denis Berthelette ;

CONSIDÉRANT que 4 fournisseurs ont déposés une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de Monsieur Martin Angers, directeur des Services techniques et de l'urbanisme, daté du 27 février 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-03-08.072

D'ACCORDER le contrat pour les services professionnels d'ingénierie des matériaux sur le territoire de la Ville de Deux-Montagnes à *Les Services EXP inc.*, plus bas soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage final, pour la somme de 55 716,89 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2012-007). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par les règlements n° 1420, 1422, 1427, 1432, 1451 et 1459.

ADOPTÉE

9.5 Présentation d'une demande de certificat d'autorisation au MDDEP pour la construction du bassin d'égalisation au poste Larry-Cool

CONSIDÉRANT le rapport du directeur des Services techniques et de l'urbanisme, monsieur Martin Angers, daté du 22 février 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-03-08.073

DE MANDATER *BSA Groupe conseil* à déposer, pour et au nom de la ville de Deux-Montagnes, auprès du MDDEP les plans pour le projet de construction du bassin d'égalisation au poste Larry-Cool, pour l'obtention d'un certificat d'autorisation ;

QUE la Ville de Deux-Montagnes s'engage à remettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur de *BSA Groupe Conseil* quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE

9.6 Travaux de réhabilitation de la rampe de mise à l'eau au bout de la 26^e avenue – Appropriation au fonds des Parcs

Considérant qu'une étude de faisabilité doit être effectuée pour des travaux de réhabilitation du chenal et de la rampe permettant la mise à l'eau à l'extrémité de la 26^e Avenue ;

Considérant que la réhabilitation dudit chenal et de la rampe, ainsi que le dragage du fond du lac à cet endroit sont devenus nécessaires afin de sécuriser l'accessibilité au plan d'eau pour les services d'urgence nautiques et pour les citoyens pratiquant des activités nautiques ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-03-08.074

D'AUTORISER une dépense de 11 500 \$, taxes incluses, pour une étude de faisabilité et les frais de demande d'autorisation pour la réhabilitation du chenal et de la rampe de mise à l'eau à l'extrémité de la 26^e Avenue.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée à même le fonds des Parcs.

ADOPTÉE

9.7 Engagement envers le MDDEP à réaliser les travaux correctifs à la station de pompage Larry-Cool pour l'élimination des surverses des eaux usées dans le lac des Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT le rapport du directeur des Services techniques et de l'urbanisme, monsieur Martin Angers, daté du 28 février 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-03-08.075

DE CONFIRMER l'engagement envers le MDDEP à réaliser les travaux correctifs à la station de pompage Larry-Cool pour l'élimination des surverses des eaux usées dans le lac des Deux-Montagnes, par la construction d'un bassin d'égalisation suivant les normes applicables du MDDEP et conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMROT.

ADOPTÉE

9.8 Autorisation de dépenses en immobilisations financées par le fonds de roulement

CONSIDÉRANT le rapport du directeur des Travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 28 février 2012 ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-03-08.076 D'AUTORISER la dépense au fonds de roulement pour la réparation et le remplacement des items suivants :

- 1° Réparation d'une pompe d'urgence pour les débits au printemps pour un montant total de 18 500 \$ incluant les taxes ;
- 2° Remplacement de l'unité UPS à la bibliothèque pour un montant de 10 000 \$ incluant les taxes ;
- 3° Remplacement de la machine à balancer les pneus pour un montant total de 10 000 \$ incluant les taxes.

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront financées par le fonds de roulement, remboursable sur 5 ans.

ADOPTÉE

9.9 Option de renouvellement du contrat pour le marquage de la chaussée pour l'année 2012 – (Appel d'offres GT2011-007)

CONSIDÉRANT le rapport du directeur des Services techniques et de l'urbanisme, monsieur Martin Angers, daté du 28 février 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-03-08.077 DE RENOUVELER avec Entreprise M.R.Q. Enr., le contrat pour le marquage de la chaussée pour l'année 2012, selon les conditions de l'appel d'offres GT2011-007 pour la somme de 15 400 \$, plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.355.00.458.

ADOPTÉE

9.10 Adjudication de contrat pour les services professionnels d'ingénieurs pour les travaux de réaménagement et de réfection du boulevard des Promenades (Appel d'offres GT2012-004)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 8 fournisseurs pour les services d'ingénieurs pour les travaux de réfection du boulevard des Promenades ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 28 février 2012;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été évaluées selon le système de pondération des offres, par un comité de sélection composé de messieurs Jean Langevin, Martin Angers, Denis Berthelette et Martin Pelletier ;

CONSIDÉRANT que 6 fournisseurs ont déposés une soumission ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-03-08.078

D'ACCORDER le contrat pour les services professionnels pour les travaux de réaménagement et de réfection du boulevard des Promenades à *Les Consultants S.M. inc.*, plus bas soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage final, pour la somme de 55 188,00 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2012-004). Le contrat est à prix unitaire et est conditionnel à toutes les approbations du règlement d'emprunt n° 1459.

ADOPTÉE

9.11 Adjudication de contrat pour les travaux de réhabilitation de l'aqueduc par gainage structural de diverses rues (Appel d'offres GT2012-001)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation de l'aqueduc par gainage structural de diverses rues ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 2 mars 2012 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 2 fournisseurs ont déposés une soumission ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2012-03-08.079

D'ACCORDER le contrat pour les travaux de réhabilitation de l'aqueduc par gainage structural de diverses rues à *Aquaréhab Eau Potables inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 2 403 379,91 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2012-001). Le contrat est à prix unitaire et est conditionnel à toutes les approbations du règlement d'emprunt n° 1451.

ADOPTÉE

9.12 Adjudication de contrat pour les travaux de réhabilitation de l'égout sanitaire et drainage des eaux pluviales de diverses rues (Appel d'offres GT2012-002)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation de l'égout sanitaire et drainage des eaux pluviales de diverses rues ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 2 mars 2012 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 6 fournisseurs ont déposés une soumission ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-03-08.080 D'ACCORDER le contrat pour les travaux de réhabilitation de l'égout sanitaire et drainage des eaux pluviales de diverses rues à *Charex inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 543 256,87 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2012-002). Le contrat est à prix unitaire et est conditionnel à toutes les approbations du règlement d'emprunt n° 1451.

ADOPTÉE

9.13 Adjudication de contrat pour la fourniture et l'installation de nouvelles bandes à l'aréna Olympia (Appel d'offres GT2012-008)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 3 fournisseurs pour la fourniture et l'installation de nouvelles bandes à l'aréna Olympia ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 6 mars 2012 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT qu'un seul fournisseur a déposé une soumission ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2012-03-08.081 D'ACCORDER le contrat pour la fourniture et l'installation de nouvelles bandes à l'aréna Olympia à *Les installations sportives Agora*, seul soumissionnaire, pour la somme de 29 347,37 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2012-008). Le contrat est à prix forfaitaire et est conditionnel à toutes les approbations du règlement d'emprunt n° 1457.

ADOPTÉE

10. Sécurité incendie

10.1 Contrat avec Amtech pour la fourniture et l'installation d'équipements sur la fourgonnette de prévention du Service de sécurité incendie

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-03-08.082 DE CONCLURE un contrat avec *Amtech* pour la fourniture et l'installation d'équipements sur la fourgonnette de prévention du Service de sécurité incendie pour la somme de 22 329,30 \$, taxes incluses.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.225.00.725.

ADOPTÉE

10.2 Service de sécurité incendie – Entente intermunicipale avec Ste-Marthe-sur-le-Lac

IL EST

Proposé par monsieur James McAllister
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2012-03-08.083

DE SIGNER, avec la Ville de Ste-Marthe-sur-le-Lac, l'entente intermunicipale relative au service d'incendie. L'entente est d'une durée initiale de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016.

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la ville, l'entente.

ADOPTÉE

11. Loisirs et Services communautaires

11.1 Demande d'aide financière au MCCQ dans le cadre du Programme «Projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes»

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-03-08.084

D'AUTORISER le Service des loisirs et services communautaires à procéder à la demande d'aide financière au Ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme «Projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes».

DE DÉSIGNER madame Johanne Chaput à titre de personne responsable du programme et de l'autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

11.2 Approbation d'un logo pour la bibliothèque municipale

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-03-08.085

D'APPROUVER le logo identifiant la bibliothèque municipale, suivant la maquette jointe aux présentes.

ADOPTÉE

12. Deuxième période de questions spécifiques
(sur un point à l'ordre du jour seulement)

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 20h50.
4 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h.

13. Levée de la séance

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-03-08.086 DE LEVER la présente séance à 21h.

Signé Marc Lauzon
Marc Lauzon, maire

Signé Jacques Robichaud
M^e Jacques Robichaud, greffier, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier